

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 23 août 2016

Date convocation : 16/08/2016

Excusés - Absents : Françoise EMERIAUD ayant donné procuration à Rolande AZAM, Philippe MARIE ayant donné procuration à Fabienne CAVALIE, Stephane JEAMBRUN, Yves BOUSQUET.

1-Bail à réhabilitation ancien presbytère 8 Place de l'Eglise : Rappel des termes de la délibération du 22 septembre 2014 portant sur un accord de principe quant à la signature d'un bail à réhabilitation pour le bâtiment communal sis 8 Place de l'Eglise.

Le PACT du Tarn a changé d'appellation comme suit : SOLIHA Tarn (Solidarité pour l'Habitat). Ces derniers ont avancé dans leurs recherches de financements et l'élaboration du projet comprend 2 logements locatifs sociaux, un T3 et un T4. Le projet peut être mis en œuvre dès la signature du bail à réhabilitation d'une durée de 32 ans entre Habitat Social PACT 81 et la commune de Tanus.

Accord à l'unanimité pour la signature d'un bail à réhabilitation d'une durée de 32 ans, avec Habitat Social PACT 81, filiale de SOLIHA Tarn, 163 avenue François Verdier 81000 ALBI.

2-Nouveau délégué SIVOM de Pampelonne : Lecture du courrier de M. le Préfet du Tarn, en date du 05 août 2016, qui a accepté la demande de démission de Rolande AZAM, de la présidence du SIVOM de Pampelonne.

Madame le Maire expose qu'elle souhaite que le conseil municipal désigne un nouveau délégué pour le SIVOM de Pampelonne, car elle ne souhaite pas rester déléguée du syndicat.

A l'unanimité, désignation de Gérard DOUZIECH, délégué titulaire du SIVOM de Pampelonne. Les autres délégués restent inchangés.

3- CAE SIVOM de Pampelonne : Madame le Maire expose qu'une personne a été embauchée en CAE au SIVOM de Pampelonne qui travaille à la Médiathèque. Cette personne pourrait peut-être effectuer les remplacements de Chantal ASSIE à l'agence postale communale. Une convention pourrait être signée avec le SIVOM pour une centaine d'heure par an, le coût annuel pour la commune est évalué à 320 €. Accord à l'unanimité

4-Schéma de coopération intercommunale : Fusion de la communauté de communes « du Cordais et du Causse » et de la communauté de communes du « Carmausin Ségala ». Lecture de l'arrêté préfectoral du 08/07/2016 portant sur la fusion des 2 communautés de communes ci-dessus au 01/01/2017. Les communes membres de ces 2 communautés doivent donner leur avis sur cette fusion imposée par la Préfecture. Pas d'opposition.

5-Indemnité du Maire : Rappel des termes de la délibération du 28 mars 2014 ainsi que de la réglementation en vigueur relative aux taux d'indemnités auxquelles peuvent prétendre les maires et les adjoints. Le taux d'indemnité attribué actuellement au maire est de 25 %. Accord à l'unanimité pour que le taux légal en vigueur soit appliqué, soit 31 %, à compter du 01 septembre 2016. L'indemnité sera alors égale à 1 185.53 € brut.

6-Poste adjoint administratif Agence Postale : Rappel : Mme Chantal ASSIE, assure les fonctions de gérance de l'Agence Postale Communale, depuis le 13 octobre 2010. Cela va donc faire 6 ans qu'elle est en Contrat à Durée Déterminée, article 3-3, alinéa 5 (cas où la création ou la suppression d'un emploi dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité).

Au terme de 6 années de CDD, c'est-à-dire au 13 octobre 2016, il convient de conclure un contrat à durée indéterminée sur la base de l'article ci-dessus, avec Madame Chantal ASSIE.

Accord à l'unanimité.

7-Dénomination voies et chemins communaux : Présentation du travail effectué par Jean SOLER et Christian PORCHIS en vue de normaliser les adresses des habitants de la commune. Ce travail va de pair avec la mise en place des panneaux indicatifs et des numéros des habitations.

Lecture est faite des noms de voies proposés, les voies précédemment nommées restent inchangées (avenue Paul Bodin, rue de Tanus le Vieux, etc). Accord à l'unanimité. (voir annexe 1)

8-Questions diverses :

***Assurance statutaire du personnel communal :** Exposé de la consultation groupée réalisée par le CDG du Tarn pour les communes afin de conclure un contrat d'assurance pour les risques statutaires du personnel communal (accident de travail, arrête maladie, etc.). C'est donc l'assureur AXA par l'intermédiaire de GRAS SAVOYE GRAND SUD OUEST qui a été retenu, les adhésions seront effectives au 01 janvier 2017. Taux pour les agents CNRACL (titulaires temps complet) : 6.73 % sans franchise, taux pour les agents IRCANTEC (non titulaires, moins de 17h50) 1.13 % sans franchise. Accord à l'unanimité.

***Restauration retable de l'église St Salvy :**

Don de 500 € de l'association Eglises et Musique qui a organisé le concert de Jean-Claude Borelly le 09 août dernier, pour la restauration du retable.

Proposition de modification de la communication pour la souscription à la Fondation du Patrimoine. Accord pour imprimer 3 000 exemplaires d'une nouvelle brochure de communication, au tarif de 423.60 € TTC.

***Concert Borelly du 09 août :** 360 personnes ont assisté à ce concert, qui fut un succès grâce notamment à l'implication de bénévoles, dont Gérard DOUZIECH en tête de file, David et Cécilia Delpous à l'Hôtel des Voyageurs, et tous les autres.

***Jumelage Viaduc du Viaur et Viaduc du Faux Namti :** l'association Valorisation du Viaduc du Viaur – VVV- a été créée avec nos voisins aveyronnais, afin de promouvoir et valoriser le Viaduc du Viaur et aider les collectivités à porter le projet de jumelage.

Une délégation chinoise de 6 personnes est attendue fin octobre à Tanus. Reste à finaliser leur accueil.

***Marche Nordique Albigeoise :** lecture d'un courrier de remerciement adressé à la mairie, pour l'accueil qui a été réservé à cette manifestation en juin dernier. En effet, plus de 600 participants ont parcouru le Tarn et notamment la Vallée du Viaur en passant par Tanus.

La séance est levée à 23h30

Madame le Maire de Tanus,
Rolande AZAM

